



Contact : 01 47 62 73 79
communication@cgpme.fr
www.cgpme.fr

Communiqué
de presse

17/07/2009

Financement des entreprises : augmentation des difficultés pour obtenir des financements inférieurs à 10 000 €

Le rapport mensuel de la Médiation du crédit fait apparaître une stabilité du taux de dossiers en médiation réussie à 66%. Par ailleurs, il est à noter une forte augmentation des dossiers avec des besoins d'encours inférieurs à 10 000 €, le nombre de dossiers nouveaux avec des besoins supérieurs à 500 000 € s'établissant, de son côté, fin juin à 8,4%.

Sans remettre en cause, bien au contraire, l'utilité du dispositif appuyé par les Tiers de Confiance de la Médiation, la CGPME constate qu'un grand nombre de TPE/PME ne se voit pas aujourd'hui proposer de solution de financement satisfaisante ... et ce pour de faibles montants.

Or, dans le même temps, les banques déclarent ne pas pouvoir tenir leurs engagements publics d'augmentation de 4% des encours de crédit, faute de demandes de la part des entreprises. En outre, elles annoncent reconstituer progressivement leurs fonds propres.

La CGPME réclame donc, à nouveau, un renforcement des pouvoirs du Médiateur du crédit afin de lui donner les moyens de rééquilibrer durablement les relations banques/PME.